

**COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2009**

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel BERGER, Maire, le 06 novembre 2009 à 20 heures, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 SEPTEMBRE 2009**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2009 est approuvé à la majorité des membres présents, après prise en compte d'une précision complémentaire.

**2- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

A la suite de la démission de Mlle Coline SAUVIGNET-FOURNIER, Conseillère Municipale, Monsieur Eric TRIOULEYRE, candidat venant sur la même liste immédiatement après le dernier élu, est proclamé Conseiller Municipal de la Commune, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral.

**3- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 :

1/ **Contrat conclu avec l'entreprise EGAUD-JARRY pour des travaux supplémentaires d'électricité concernant la création de deux nouvelles classes à l'école maternelle, moyennant la somme de 1.592,00€ H.T.**

2/ **Contrat conclu avec l'entreprise PHILIDET pour le changement des pièces de bois défectueuses d'une partie de la charpente des vestiaires du stade Jean Rolland, moyennant la somme de 2.140,00 € H.T.**

3/ **Marché passé avec l'entreprise 3CE pour le changement des chaudières dans certains bâtiments communaux (lots n° 1 : centre aéré et 3 : ancienne mairie), moyennant les sommes respectives de 3.922,53 € H.T. et 15.195,58 € H.T.**

4/ **Marché passé avec l'entreprise SVELYS pour le changement des chaudières dans certains bâtiments communaux (lot n° 2 : école mixte 1), moyennant la somme de 25.528,19 € H.T.**

5/ **Marché à bons de commande passé avec l'entreprise CHOLTON SAS pour des travaux d'eau potable et d'assainissement, moyennant la somme de 62.699,00 € H.T.**

6/ **Commande passée avec l'entreprise EGAUD-JARRY pour le réaménagement électrique du local prêté à l'association Infomédia, moyennant la somme de 2.955,00 € H.T.**

7/ **Commande passée avec l'entreprise COLAS pour la création de quatre ralentisseurs sur la Commune, moyennant la somme de 6.459,00 € H.T.**

8/ **Commande passée avec l'entreprise BENY pour l'achèvement des travaux de façades des vestiaires du stade Jean Rolland, moyennant la somme de 2.937,12 € H.T.**

9/ **Commande passée avec l'entreprise COLAS pour les travaux de P.A.T.A. sur la Commune**, moyennant la somme de **3.870,15 € H.T.**

10/ **Commande passée avec l'entreprise BERNARD pour les travaux de démolition du mur de la maison Vachon et les travaux de décaissement végétal** pour améliorer la visibilité Rue de la Marque et augmenter le nombre de places de stationnement dans le quartier, moyennant la somme de **2.838,00 € H.T.**

11/ **Commande passée avec l'entreprise FAVERJON pour le remplacement de la porte d'entrée de la Maison des Jeunes**, moyennant la somme de **2.020,00 € H.T.**

#### **4- ELECTION D'UN HUITIEME ADJOINT**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un huitième Adjoint. M. Jean-Claude ROBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé huitième Adjoint et immédiatement installé.

#### **5- MODIFICATION DE LA DELEGATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

1/ La délégation concernant une mission de repérage et de mise en place de la numérotation des rues, attribuée à M. Jean-Claude ROBERT, est supprimée,

2/ La délégation attribuée à M. Philippe MOUGEOT, pour assurer une mission dans le domaine de la "Communication et de l'Information", consistant en la rénovation et l'évolution du site Internet de la Commune, est maintenue.

#### **6- MODIFICATION DU TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Afin de tenir compte des modifications précédentes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

#### **7- MODIFICATION DES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à dix le nombre de commissions municipales, soit :

- 1- Gestion des Personnels,
- 2- Finances,
- 3- Travaux et Voirie,
- 4- Urbanisme et Aménagement du Territoire,
- 5- Economie, Agriculture et Tourisme,
- 6- Social,
- 7- Communication et Culture,
- 8- Education, Jeunesse et Sports,
- 9- Développement durable,
- 10- Vie quotidienne et Gestion du Patrimoine.

#### **8- URBANISME - REVISION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU POUR UN PROJET D'INTERET GENERAL**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la révision simplifiée n°2 du PLU, en vue de classer la partie des terrains communaux situés à l'Espace Le Moulin en zone spécifique pouvant accueillir des commerces à circuit court (produits alimentaires issus de l'agriculture locale, soit prolongement de la zone UB, affectée d'un indice propre à ce type d'activités.

Ce projet ne modifiera pas l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et donnera lieu à une concertation et un examen conjoint des services d'Etat concernés.

#### **9- URBANISME - REVISION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLU CONCERNANT L'EXTENSION DE LA ZONE UE AUX PLANTEES**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la révision simplifiée n° 3 du PLU portant sur le classement d'une partie de la zone UB en zone UE, en vue de la création d'un bâtiment pouvant recevoir deux activités artisanales.

Ce projet ne modifiera pas l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et donnera lieu à une concertation et un examen conjoint des services d'Etat concernés.

#### **10- URBANISME - MODIFICATION N° 2 DU PLU - MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA ZONE UB**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la modification n°2 du PLU, afin d'autoriser dans la zone UB, la création de bâtiments sur limite et dans le cadre de l'accueil de logements sociaux, une dérogation sur la hauteur des constructions devant être instaurée, dans la limite de 12 m.

#### **11- DEVELOPPEMENT DURABLE - ADHESION AU SYNDICAT DU BONSON - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE**

Dans la perspective de sécuriser la ressource en eau de la Commune, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Syndicat du Bonson.

Il désigne pour le représenter au sein de cette structure :

- 1- en qualité de titulaires : MM. VUILLERMOZ, JANIN, BERGER.
- 2- en qualité de suppléants : Mmes COTTE, GIBERT, M. SAUVIGNET.

#### **12- VENTE PAR LA COMMUNE D'UN DELAISSE DE VOIRIE DANS LE HAMEAU DE GREZIEUX**

Le conseil Municipal approuve à la majorité la cession, au prix de 3 € le m<sup>2</sup>, d'un délaissé de voirie dans le hameau de Grézieux dont la surface sera précisée par un document d'arpentage dont les frais seront laissés à la charge de l'acquéreur.

#### **13- "DOMAINE DU BOURG" - INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIRIES COMPLEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la demande d'intégration dans le domaine public communal présentée par les propriétaires des voies d'accès jouxtant le lotissement "Domaine du Bourg" (parcelles BC 173 et 176) et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches requises ainsi que l'ouverture de l'enquête publique réglementaire.

#### **14- BAIL DE CHASSE - SECTEUR DE TREMOULIN**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la régularisation jusqu'au 28 février 2010, du bail de chasse consenti au fermier locataire des terrains communaux de Trémoulin.

**15- FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGETS DE LA COMMUNE ET DES SERVICES ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité les décisions modificatives qui lui sont présentées concernant les budgets de la Commune et des services annexes de l'Eau et de l'Assainissement. Il s'agit d'ajustements des lignes budgétaires sans créations nouvelles ni suppressions d'opérations.

En outre, la décision modificative concernant le budget de la Commune prend en compte la souscription de l'emprunt au titre des investissements.

**16- PLAN DE FORMATION INTER-COLLECTIVITES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal adopte à la majorité le Plan de formation inter-collectivités 2009-2011 pour le personnel communal et le principe de personnalisation de celui-ci en fonction des actions de formation non prévues et qui paraîtraient nécessaires.

**17- FINANCES - TRAVAUX - ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, pour l'achat de panneaux de signalisation qui doivent être installés dans la Commune.

**18- FINANCES - TRAVAUX - RESTAURATION DU REMPART - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DU FOREZ**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le bénéfice d'une aide auprès du Pays du Forez pour les travaux de restauration du rempart, dans le cadre de la préservation du patrimoine.

**19- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ - RAPPORT D'ACTIVITES 2008**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2008 de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, qui lui est présenté.

**20- AFFAIRES ECONOMIQUES - FRAIS DE CHAUFFAGE DU LOCAL POSTAL**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant des acomptes sur frais de chauffage dû au titre de l'année 2010 pour les locaux communaux loués à la Poste, soit 195 € par trimestre.

**21- PERSONNEL COMMUNAL - DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les ratios à 100%, pour les années 2010 à 2013, pour les grades d'avancement du personnel communal.

**22- TRAVAUX DANS LES ECOLES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire pour les travaux de rénovation des sols et de réfection des peintures murales qui sont prévus à l'école primaire mixte 1.

### **23- INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général :

- 1- pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel spécifique de gestion à la bibliothèque municipale, dans le cadre de l'aide à l'investissement prévu pour l'informatisation des relais de la médiathèque départementale,
- 2- pour l'acquisition du matériel informatique devant accueillir ce logiciel spécifique de gestion.

### **24- RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans le cadre des opérations de recensement de l'agriculture, le Conseil Municipal désigne MM. SAUVIGNET et CHENEVAS pour le représenter.

### **25- IMPLANTATION D'UNE TABLE D'ORIENTATION SUR LE SITE DE RACHASSET**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'installation d'une table d'orientation sur le site de Rachasset, qui sera réalisée et financée par l'ASSEN.

### **26- AFFAIRES SOCIALES - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'attribuer une subvention complémentaire de 490 € au Comité du Personnel Communal, pour tenir compte de l'augmentation des adhérents.

### **27- SIEL - DEPOSE DE CANDELABRES ESPACE LE MOULIN**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de demander au SIEL d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à la mise en sécurité de l'équipement électrique, espace Le Moulin, exigeant la dépose des candélabres.

La contribution prévisionnelle de la Commune évaluée à 620,20 € (70% du coût prévisionnel de 886€) interviendra sous forme de fonds de concours :

- Montant 620,20 € à inscrire à l'article 2041, payable après la réception des travaux.
- Amortissement obligatoire à prévoir sur une durée de un an, par inscription d'une dépense en fonctionnement à l'article 6811 et une recette d'investissement à l'article 28041.

### **28- FINANCES - INVESTISSEMENT - AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Conseil Municipal autorise à la majorité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2010, les dépenses d'investissement sur certaines opérations. Cette disposition permet de mandater des opérations bien définies sans attendre le vote du budget qui interviendra en mars 2010.

Toutes les inscriptions autorisées seront reprises au budget primitif 2010.

## **29- TRANSFORMATION D'EMPLOI - REGIME INDEMNITAIRE**

Le Conseil Municipal approuve la transformation à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, de l'emploi d'Attaché en emploi d'Attaché Principal, ainsi que l'adaptation du régime indemnitaire liée au nouveau grade.

## **30- QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Pays du Forez, au titre de la valorisation du patrimoine bâti, pour la réparation de la loge de vigne située au carrefour de l'Allée de Rachasset et de la Rue de l'Orme.